

## Réponses Questionnaire 12

1- Ce point est évidemment pour nous un point important que nous n'éluderons pas.

Cette réflexion globale, communale et intercommunale doit être engagée.

A l'intérieur de la zone urbaine, sur certaines voies étroites cela ne sera pas sans difficultés.

En conséquence, ce dossier est forcément à envisager partiellement sur du court, moyen et long terme.

Il n'y a, en fait, que vis-à-vis de l'accès cyclable de L'EPINE vers L'HERBAUDIÈRE, évoqué par les deux listes issues de l'actuelle municipalité, qui de ce fait connaissent peut-être déjà un éventuel projet, que nous sommes très réservés. Cette piste ne peut pas être envisagée sur le chemin de la Roulière (chemin de sable) et si elle est réalisée elle doit passer au travers des marais, ceci dans une réflexion globale de ce type d'aménagement dans cette zone. Nous sommes favorables à des sentiers cyclables, et non des pistes, à travers les marais pour ne pas engendrer de nuisance au travail des sauniers très sensible en termes de poussière générée par des pistes en sable jaune.

2 – Nous avons affiché clairement, dans notre programme, notre volonté d'anticiper l'obligation prochaine de ne plus utiliser de pesticides et autres produits phytosanitaires pour le désherbage des rues. Nous avons pris position contre l'implantation d'un golf dans le marais et plus largement contre toute implantation en zone humide de quoi que ce soit qui puisse porter atteinte à la qualité de l'eau et à l'équilibre de ce milieu fragile. Malheureusement pour notre commune il y a longtemps que l'agriculture a cédé le pas à l'urbanisation. Cependant, au sein de l'intercommunalité nous proposerons un accompagnement et soutien aux producteurs de pomme de terre pour un arrosage de la plaine agricole l'été avec les eaux de la Salaisière (en rendant l'eau gratuite sur cette période) pour favoriser l'engrais vert et limiter l'apport d'intrant, limiter l'érosion des sols et embellir celle-ci sur les périodes de non culture. Cette démarche vise à redonner vie à la terre.

La préparation des repas de notre cantine scolaire est sous-traitée mais nous avons la volonté de création d'une cuisine en régie avec laquelle pourront être fait des choix y compris de produits locaux.

Notre soutien à cette agriculture passe aussi par le choix de marchés bios et de producteurs.

3 – Nous avons affiché dans notre programme la volonté de privilégier la densification de la zone urbaine sur l'essaimage incessant de l'urbanisation dans des zones nouvelles naturelles, non urbanisées quand il ne s'agit pas des zones humides.

C'est vrai que par le passé des lots de lotissement communaux ont été proposés à la résidence secondaire. Nous pensons que nos amis résidents secondaires doivent s'adresser au marché privé. Par ailleurs, des logements locatifs supplémentaires sont encore nécessaires et nous avons la volonté de promouvoir de la location vente, car, même à prix inférieurs au marché, les lotissements communaux restent inaccessibles à certaines familles.

4 – Une municipalité peut soutenir l'emploi et ce que nous ferons en refusant le golf au marais pour ne pas porter atteinte aux emplois de l'aquaculture, de la conchyliculture et de la filière saunière. En tout, 400 emplois qui ont prouvé qu'ils étaient pérennes. Nous soutiendrons le projet

de culture de vers marins dans l'ancienne ferme marine, génératrice de 50 emplois supplémentaires à l'année et qui utilisera un site déjà dédié à ce type d'activité

Nous soutiendrons le commerce de proximité tout en gardant à l'esprit que ce sont les clients qui font vivre le commerce. Certains candidats aux municipales n'en ont ils pas fait l'expérience qui après avoir ouvert à L'EPINE ont fermé avant de rejoindre Noirmoutier-en-l'île ?

Nous soutenons l'artisanat sources d'emplois mais pas au prix de l'annexion et du comblement de zones humides alors même que des zones d'activité existantes dans l'île n'affiche pas complet.

5 – Tout ce qui précède doit être une réponse à vos interrogations environnementales.

Notre position vis-à-vis du golf au marais, éclairée, s'il en était besoin, par le SMAM, les différents acteurs du marais que sont France-Turbot, la filière saunière et la filière conchylicole est NON.

Si les zones humides sont des enjeux fondamentaux dans le maintien et la préservation de la biodiversité, elles n'en restent pas moins artificielles sur notre île et créées par l'homme. Nous avons la chance de voir aujourd'hui une saliculture qui après avoir pratiquement disparu, renaît de ses cendres dans une économie pérenne et redonne vie à un espace naturel de plus en plus riche en diversité.

Sa préservation passe par le soutien aux activités primaires liées à l'eau mais aussi aux activités agricoles bios (élevage en ultra extensif bio sur les bossis). Cette préservation passe aussi par un souci de qualité des eaux en amont liées aux zones urbaines. Cette action se concrétise par la mise en place du schéma directeur de l'écoulement des eaux pluviales, mais surtout par son application au plus vite en créant des roselières périphériques permettant par la même de développer une biodiversité liée à l'eau douce. Ces bassins tampons, frontière entre la commune et les marais, ayant disparu avec l'accroissement de l'urbanisation vers cette zone.

Les trames vertes et bleues, cette mesure phare du Grenelle Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques fait bien sûr partie de ce qui participera à notre vision de l'aménagement du territoire et notamment lors de l'élaboration du PLU. À la fois parce que c'est la loi et aussi parce qu'il est de notre sensibilité de respecter notre territoire et sa biodiversité.

6 – La concertation en parler c'est bien mais la mettre en pratique c'est mieux. Je n'ai pas le souvenir alors que j'étais maire de 2001 à 2008 d'avoir écarté les associations de la concertation. C'est dans ce même état d'esprit qu'avec mes colistiers nous nous présentons aujourd'hui devant les électeurs.

7 – Désigner un référent pourquoi pas si ça doit apporter de la souplesse et de la réactivité dans les rapports entre votre association et la mairie mais, encore une fois, si on se reporte entre 2001 et 2008 je me souviens vous avoir reçus aussi souvent que vous l'avez souhaité et mon état d'esprit n'a pas changé.